



Renseignement concernant mon travail

Par **Fineben**, le **04/12/2019** à **19:21**

Bonjour,

J'ai un contrat ADS (agent de sécurité) coeff 140 et, depuis la démission d'un collègue Ssiap1, mon chef de site m'a mis à sa place en tant que Ssiap1. Donc, depuis 3 mois je ne fais que du Ssiap1 et je suis entrain de faire mon 4ème mois sachant que tout le monde est satisfait, que ce soit le client ou mon chef de site, mais sur ma fiche de paie rien n'est mentionné et mon employeur refuse de me faire un avenant de Ssiap1 !!!

Que dois je faire ?

Merci.

Par **morobar**, le **05/12/2019** à **10:33**

Bonjour,

Signaler (par écrit) à votre employeur que vous n'êtes pas qualifié SSIAP1 et qu'il engage sa responsabilité pénale en vous nommant au poste.

La qualification est une obligation résultant de l'arrêté du 02/05/2005

ici:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000448223>

Vous ajoutez que vous êtes disposé à suivre cette formation et qu'il veuille bien l'organiser dans le cadre des droits à formation que vous possédez et pour lesquels il dispose d'un budget.

Par **Fineben**, le **05/12/2019** à **11:38**

Bonjour. Merci de m'avoir répondu. Au fait la formation Ssiap1 je l'ai déjà faite sauf que le contrat que j'avais signé c'était un contrat Ads (agent de sécurité) et non pas Ssiap1 et après la démission d'un collègue Ssiap1, mon chef de site m'a mis à sa place en tant que Ssiap1 depuis presque 4 mois mais mon employeur ne veut pas me faire un avenant. Est-ce normal ?

Par **morobar**, le **06/12/2019** à **15:41**

Ce n'est pas la même chose, puisque vous êtes qualifié pour le poste.

Il va falloir vérifier dans votre convention collective les classifications et salaires minimaux conventionnels et revenir ici, le cas échéant, si ces minimaux ne sont pas respectés.

Mais derrière l'attitude de l'employeur, il doit bien y avoir une raison. Peut-être un caractère momentané ?